

2007 - 2012

Député-e-s communistes, républicains, citoyens et Parti de gauche

Sommaire

Emploi, salaire, pouvoir d'achat.....	4
Sécurité sociale, retraites.....	6
Finances publiques.....	8
Environnement, énergie.....	10
Industrie, agriculture.....	12
Droits, justice et sécu- rité.....	14
Institutions.....	17
Union européenne.....	18
International, défense.....	20
Education, culture.....	22
Logement.....	24



(c) Assemblée Nationale 2011

XIII^{ème} législature

Nous contacter :

126, rue de l'Université - 75355 Paris CEDEX 07 SP

tél. 01 40 63 60 81 - fax. 01 40 63 55 21

contact.cr@assemblee-nationale.fr

www.comunistes-republicains-partidegauche.assemblee-nationale.fr



Vos député-e-s



Roland Muzeau
Porte-parole
Président du groupe GDR
Hauts-de-Seine (1^{ère})



Marie-Hélène Amiable
Hauts-de-Seine (11^{ème})



François Asensi
Seine-Saint-Denis (11^{ème})



Martine Billard
Paris (1^{ère})



Alain Bocquet
Nord (20^{ème})



Patrick Braouezec
Seine-Saint-Denis (2^{ème})



Jean-Pierre Brard
Seine-Saint-Denis (7^{ème})



Marie-George Buffet
Seine-Saint-Denis (4^{ème})



Jean-Jacques Candelier
Nord (16^{ème})



André Chassaigne
Puy-de-Dôme (5^{ème})



Jacques Desallangre
Aisne (4^{ème})
Jusqu'à février 2012



Marc Dolez
Nord (17^{ème})



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine (4^{ème})



André Gérin
Rhône (14^{ème})



Pierre Gosnat
Val-de-Marne (10^{ème})



Maxime Gremetz
Somme (1^{ère})
Jusqu'à avril 2011



Jean-Paul Lecoq
Seine-Maritime (6^{ème})



Daniel Paul
Seine-Maritime (8^{ème})



Jean-Claude Sandrier
Cher (2^{ème})



Michel Vaxès
Bouches-du-Rhône (13^{ème})

Minoritaires à l'Assemblée nationale, les 20 députés communistes, républicains, citoyens et Parti de gauche ont su, tout au long de la XIII^{ème} législature, faire entendre leur voix. S'ils représentaient à peine 3% des députés, ils ont prononcé plus de 9% des interventions longues dans l'hémicycle.

Ils ont également usé de leur droit d'initiative parlementaire en déposant plus de 194 propositions de loi ou de résolution. Dans le cadre contraint de la procédure parlementaire, ils n'ont pu en soumettre que 12 à la discussion. Bien évidemment, la majorité a rejeté chacune d'elles. La consultation référendaire sur les traités européens (PPLC n° 560 et PPLC n° 4466), des mesures urgentes de justice sociale en faveur de l'emploi, des salaires et du pouvoir d'achat (PPL n° 1621), la promotion d'une autre répartition des richesses (PPL n° 1620), les services sociaux d'intérêt général dans l'Union européenne (PR n° 1617), des mesures urgentes pour le logement et la solidarité urbaine (PPL n° 1993 et n° 3868), la planification écologique (PPL n° 1991), la création d'un service public bancaire (PR n° 2003), le droit au revenu des agriculteurs (PPL n° 1992), des mesures en faveur d'une fiscalité juste et efficace (PPL n° 2914), la souveraineté du peuple en matière budgétaire (PLC n° 2913), la création d'un fonds européen de développement social, solidaire et écologique (PRE n° 3867), l'encadrement des produits alimentaires (PPL n° 3745), l'accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap (PPL n° 3853) : autant de propositions qui auraient pourtant mérité d'être adoptées pour transformer la vie de nos concitoyen-ne-s.

En dépit de la réforme du règlement de l'Assemblée nationale qui a restreint les droits d'expression des parlementaires, les députés communistes, républicains, citoyens et Parti de gauche ont bataillé avec force contre la politique conduite par le Gouvernement et sa majorité en déposant chacun en moyenne plus de 4000 amendements.

Dans le cadre de leurs fonctions de contrôle, les parlementaires ont, là aussi, pleinement rempli leur rôle en interrogeant le Gouvernement à 249 reprises lors des questions au gouvernement du mardi et du mercredi. Par ailleurs, ils ont été à l'initiative de 10 débats qui ont permis d'entendre le Gouvernement et les autres groupes parlementaires sur des sujets majeurs : le développement des transports ferroviaires publics, l'évolution de l'emploi industriel, la politique de la ville, la rupture conventionnelle du contrat de travail, les 10 ans de la loi SRU, la relation France-Afrique, les gaz de schistes, la RGPP, l'industrie ferroviaire, les partenariats publics-privés. Enfin, à notre demande, l'Assemblée nationale a enquêté sur la situation de l'industrie ferroviaire française. Nous avons la présidence de cette commission d'enquête.

Du reste, tout au long de cette législature, les députés communistes, républicains, citoyens et Parti de gauche ont su porter une voix unique au sein de l'hémicycle : sur le traité de Lisbonne, sur la réforme de la Constitution, sur la guerre en Libye, sur le traité européen instituant le mécanisme européen de stabilité, sur le revenu de solidarité active, sur la réforme des retraites...

Roland Muzeau
Porte-parole
Président du groupe GDR

La XIII^{ème} législature en chiffres

Composition de la chambre parlementaire : le Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine dont sont membres les députés communistes, républicains, citoyens et Parti de gauche (20 membres), le Groupe du Nouveau Centre (22 membres), le Groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche (182 membres), le Groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire (298 membres), 13 députés non-inscrits.

Durant cette législature, il y a eu 11 sessions extraordinaires.

Les députés et les sénateurs se sont réunis à trois reprises en Congrès à Versailles : en février 2008 pour le Traité de Lisbonne, en juillet 2008 pour la réforme constitutionnelle et en juin 2009 pour entendre le Président de la République.

264 textes ont été adoptés au cours la législature. 75 l'ont été, à l'initiative du Gouvernement, en procédure accélérée. Les textes concernés par cette procédure, qui vise à réduire le temps d'examen parlementaire, étaient tous des textes majeurs (par exemple, la ratification du traité instituant le mécanisme européen de stabilité, la réforme des retraites, le projet de loi relatif au dialogue social, le projet de loi portant réforme de l'hôpital, le RSA, les revenus du travail, la réforme du temps de travail, la modernisation de l'économie, la modernisation du marché du travail, la rétention de sûreté, la maîtrise de l'immigration, le projet de loi de programmation relatif à l'exécution des peines...). 27 textes ont, quant à eux, fait l'objet du temps législatif programmé, procédure introduite en 2008, qui vise elle aussi à restreindre le temps de parole des députés.

Emploi, salaires, pouvoir d'achat



Le candidat Sarkozy avait fait de la valeur travail et du pouvoir d'achat son arme de campagne. Cinq ans plus tard, l'emploi a été sacrifié sur l'autel des bénéfiques et des dividendes, les salariés sont moins bien protégés, les conditions de travail se dégradent, la précarité se développe... Les députés communistes, républicains, citoyens et Parti de gauche ont sans relâche défendu l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des travailleurs.

Travailler plus pour gagner moins, la casse du droit du travail

La loi Travail, Emploi, Pouvoir d'Achat

La loi Travail Emploi Pouvoir d'Achat, première réforme du quinquennat, apparaît comme un texte profondément injuste et inégalitaire : il n'avait d'autre ambition que de satisfaire les revendications les plus pressantes du Medef en matière de coût du travail, et des citoyens les plus aisés. Le paquet fiscal, dont la disposition la plus connue est le funeste bouclier fiscal qui a interdit toute imposition supérieure à 50%, fut chaudement accueilli par les plus favorisés de nos concitoyens. La loi TEPA prévoyait en outre des abattements sur les droits de succession, et introduisait des dispositions permettant aux contribuables soumis à l'ISF de réduire celui-ci jusqu'à 75%. Au prétexte de favoriser l'emploi et le pouvoir d'achat, le texte instaure une réduction générale des cotisations sociales sur les bas salaires pour diminuer le coût du travail, et une déduction des cotisations sociales sur les heures supplémentaires. Loin des objectifs assignés, ce texte a eu un effet délétère sur l'emploi, et plus que marginal sur le pouvoir d'achat des salariés : les heures supplémentaires ont eu un impact négatif sur le chômage ; les exonérations de cotisations sociales sur les rémunérations jusqu'à 1.6 SMIC se sont révélées être une véritable trappe à bas salaires entravant les évolutions salariales et de carrière, renforçant la précarisation des salariés (essor sans précédent des CDD,

des petits boulots et des emplois précaires). Cette loi, bien mal nommée, a en revanche augmenté le pouvoir d'achat des plus riches de nos concitoyens et permis aux entreprises de gonfler leurs marges afin d'augmenter le montant des dividendes versés aux actionnaires.

« Les Français ne sont pas feignants, ils sont parmi les plus productifs au monde et leur durée du travail se situe dans la moyenne européenne. D'autres choix sont possibles pour redonner au travail toute sa valeur [...]. Cela passe notamment par la lutte contre les causes du développement des formes d'emploi précaire, par une autre répartition des richesses, un transfert des revenus financiers vers les salaires, par la revalorisation du SMIC. »

Roland Muzeau



Débat sur la loi TEPA
10 juillet 2007

Démolition du code du travail

Cette première attaque en règle contre les travailleurs s'est poursuivie avec la réforme du code du travail. Non seulement la ratification de l'ordonnance du 13 mars 2007 portant cette réforme est intervenue au terme d'une procédure irrégulière, mais cette recodification, censée être réalisée à droit constant, fut l'occasion pour le Gouvernement, dont le Medef tenait la plume, d'apurer le texte de dispositions jugées trop contraignantes. De mémoire parlementaire, ce fut la première fois que l'on procédait à une décodification de cette ampleur. Sous couvert de simplification du droit social, nous avons assisté à un véritable massacre d'une construction juridique de plus de 130 ans dont les dispositions furent souvent acquises de haute lutte. Diviser les salariés et atomiser les règles du droit social étaient les véritables objectifs de cette entreprise. L'externalisation de plusieurs catégories de travailleurs rend mécaniquement leur protection plus fragile et ouvre la voie à la création d'autant de codes du travail qu'il existe de branches

Emploi, salaires, pouvoir d'achat

professionnelles : à terme, il menace de substituer au droit du travail le droit commun des contrats. L'idée sous-jacente est qu'il n'y a plus lieu de reconnaître l'existence de droits véritablement collectifs, ni le caractère inégalitaire du rapport entre le salarié et l'employeur. Pour la première fois depuis plus d'un siècle, les instances chargées de la protection des salariés ont été dangereusement mises à mal : les prud'hommes et l'inspection du travail ont été affaiblis, mettant potentiellement en danger tous les salariés.

En quelques mois, ce cadre législatif modifié par la majorité a fait plus que jamais des salariés des variables d'ajustement de la production, flexibles et peu coûteux, corvéables et jetables à merci.

RSA

La loi créant le revenu de solidarité active s'inscrit dans la continuité des dispositifs tels que la prime pour l'emploi ou les exonérations de charges patronales sur les bas salaires, qui alimentent la pauvreté laborieuse. Ce qui progresse avec ce texte, c'est l'incitation faite aux entreprises de recourir plus encore aux emplois précaires, avec la bénédiction et l'appui financier de l'Etat. En échange de quelques dizaines d'euros supplémentaires, les allocataires du RSA

sont contraints d'accepter n'importe quel emploi, n'importe quelles conditions de travail, et doivent de surcroît renoncer à tout espoir de sortir un jour de la précarité.

Ces trois textes sont symptomatiques de la politique de l'emploi d'un quinquennat qui a vu croître de manière spectaculaire les bénéfices des entreprises et les dividendes servis aux actionnaires, et qui parallèlement a créé les conditions d'une augmentation des inégalités de revenus, de la baisse du pouvoir d'achat, de l'augmentation du chômage (+1.2 millions de chômeurs en plus en 5 ans !), de la dégradation des conditions de travail, de l'augmentation de la souffrance au travail, et de l'extension de la pauvreté laborieuse.

Le bilan de cette politique est sans appel : plus de 7 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté, dont 2 millions d'enfants et 4 millions d'adultes d'âge actif. Parmi eux, la moitié est pauvre parce qu'exclue du monde du travail, l'autre moitié reste pauvre bien que travaillant.

Nos propositions en faveur de l'emploi, des salaires et du pouvoir d'achat

Instaurer un droit au travail opposable [\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 472

Le préambule de notre Constitution dispose que « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». Et dans son article 22-1, la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, le 10 décembre 1948, proclame : « Toute personne a le droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »

Cette proposition de loi vise à poser le principe de la garantie par l'État du droit au travail.

Commission d'enquête sur les conséquences sur la santé des salariés des restructurations permanentes, des nouvelles formes d'organisation du travail et méthodes de gestion du personnel à France Télécom comme dans l'ensemble des secteurs de l'économie nationale [\[lien\]](#)

Proposition de résolution n° 1954

Cette proposition de résolution aurait permis de mettre en évidence que le changement de statut d'une entreprise, la mise en place de nouveaux modes de management et d'organisation du travail asservie à la rentabilité maximale, ont des conséquences désastreuses sur la santé des salariés concernés (exemples : France télécom et La Poste). La majorité ayant en commission des affaires sociales vidé ce texte de son essence, cette commission d'enquête n'a jamais vu le jour.

Mesures urgentes de justice sociale en faveur de l'emploi, des salaires et du pouvoir d'achat [\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 1621

Au-delà des rododromes du chef de l'État, les conséquences de la crise économique et sociale appellent l'action urgente, volontaire et résolue des pouvoirs publics. Tel était l'objet de cette proposition de loi visant à instaurer :

- des mesures concrètes visant à interdire, prévenir les licenciements économiques et à sauvegarder l'emploi
- l'augmentation des salaires, leur garantie pour les salariés contraints au chômage technique et la protection des demandeurs d'emploi
- des mesures urgentes en direction des personnes malades, des étudiants et des personnes surendettées.

Voir aussi :

* PR n° 732 Commission d'enquête afin de mesurer et d'analyser les effets de la crise du capitalisme financier sur l'évolution de l'activité économique dans notre pays et ses impacts territoriaux et sociaux [\[lien\]](#)

* PR n° 283 Commission d'enquête sur les pratiques des entreprises en matière d'accidents du travail [\[lien\]](#)

Sécurité sociale, retraites



Tout au long du quinquennat, le Gouvernement a fragilisé et détricoté méticuleusement les droits sociaux. L'objectif dogmatique de maîtrise des dépenses de santé a justifié leur transfert vers les assurés. Ainsi, pour la première fois depuis 1945, l'insécurité sociale gagne du terrain. Les députés communistes, républicains, citoyens et Parti de gauche ont systématiquement défendu la sauvegarde de notre système de protection sociale et le renforcement de nos acquis sociaux.

La démolition programmée de notre système de protection sociale

Après les annonces tonitruantes du Gouvernement en début de mandature, nous aurions pu croire à une grande loi de santé publique et d'organisation des soins. En fait, le texte Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) fait la démonstration du manque de volonté manifeste du Gouvernement face à l'ampleur des problèmes de notre système de soins. Qu'il s'agisse des déserts médicaux, de la permanence des soins, du maillage hospitalier, de l'accueil d'urgence sur tout le territoire, de la prévention et de l'éducation à la santé ou des dépassements d'honoraires, ce texte n'a formulé aucune réponse sérieuse aux problèmes qui restent aujourd'hui posés avec acuité. Il a contribué à l'aggravation des inégalités des Français devant l'accès à une offre de soins de qualité. Alors qu'il était possible de bâtir une véritable réforme de santé publique, celle-ci s'est résumée à de brutales restructurations au prétexte d'économies budgétaires, et souvent au service d'intérêts corporatistes. A peine un an avant les élections, le Gouvernement est revenu sur son propre texte pour satisfaire à nouveau quelques secteurs ciblés.

Sécurité sociale

L'instauration le 1^{er} janvier 2008 des franchises médicales sur les consultations, les boîtes de médicaments

et les transports médicaux avait déjà aggravé les inégalités d'accès aux soins. Elles se sont accentuées tout au long de la législature, au gré des projets de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), de plus en plus marqués par des coupes claires dans les différentes branches, ou par des ponctions scandaleuses dans les poches des assurés sociaux. Il en va ainsi de

« En 2010, 29 % de nos concitoyens déclaraient avoir renoncé à se soigner pour des raisons financières. D'autres contractent des microcrédits. Des maladies d'un autre âge resurgissent, que l'on croyait disparues, comme la tuberculose ou la gale. Ce sont là des conséquences des nombreuses participations forfaitaires, franchises médicales, forfaits hospitaliers, forfaits de 18 euros et autres déremboursements de médicaments, qui visent selon vous à responsabiliser les patients, comme s'ils étaient responsables de leur maladie. »

Jacqueline Fraysse



Débat sur le PLFSS
25 octobre 2011

l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) qui chaque année étouffe davantage les établissements hospitaliers, du forfait hospitalier qui impose à chaque assuré de s'acquitter de 18€/jour d'hospitalisation, de l'assujettissement des contrats responsables des complémentaires santé à la taxe sur les contrats d'assurance contraignant nombre d'assurés (notamment étudiants) à renoncer à leur mutuelle. Par ailleurs, dans le dernier PLFSS, le Gouvernement a pour la première fois porté atteinte à la politique familiale en gelant les prestations familiales jusqu'en avril 2012 pénalisant de fait les familles les plus modestes.

Retraites

En 2010, le Président de la République avait affirmé qu'il n'avait pas été élu pour réformer le système des retraites. Or cette réforme a bel et bien vu le jour. Avec ce texte, véritable régression sociale visant à repousser de 60 à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite, le Gouvernement s'est livré à une série de mensonges éhontés : mensonges quant aux comparaisons européennes,

Sécurité sociale, retraites

à la démographie, à la situation des femmes devant la retraite, mensonges quant aux fonctionnaires et à la pénibilité du travail, et enfin quant à l'efficacité financière de cette réforme. A la régression sociale s'est ajoutée la régression démocratique, avec un débat muselé : aucune négociation avec les syndicats, si ce n'est un simulacre de discussion ; un examen en commission fin juillet pour empêcher le débat avec la nation ; une seule lecture tant il était urgent d'imposer cette contre-réforme et tant le gouvernement craignait l'expression du peuple français. L'asservissement aux marchés et aux compagnies d'assurances a conduit le gouvernement Fillon à imposer la retraite par capitalisation aux Français, qui la refusaient massivement. En dépit de tous ces mensonges, avec le peuple, nous n'avons pas été dupes de l'objectif poursuivi par le gouvernement : la casse pure et simple de la retraite

« Que constatons-nous ? Depuis trente ans, la part dans le PIB du pouvoir d'achat des salariés et des pensions ne cesse de se réduire. Les salariés sont ponctionnés tandis que le capital voit ses contributions sans cesse revues à la baisse. La précarité étend ses ravages ; le chômage des jeunes est massif ; l'insécurité sociale se généralise. »

André Gerin



Débat sur la réforme des retraites
8 septembre 2010

par répartition, solidaire et contributive. De surcroît, la pénibilité au travail a été sacrifiée sur l'autel des intérêts budgétaires. En prescrivant la pénibilité sur ordonnance à 60 ans (avec un seuil d'incapacité sans aucune pertinence médicale, sociale ou professionnelle) en lieu et place d'un dispositif collectif reconnaissant la pénibilité du poste et de l'environnement de travail ouvrant un droit à bonification de trimestre et à un départ à la retraite avant 60 ans, la majorité a voté un volet pénibilité qui se réduit à une succession d'injustices.

Enfin, comme des millions de familles, nous jugions urgente une grande réforme de la dépendance. Le gouvernement a préféré enterrer ce débat, faisant passer la maîtrise des dépenses sociales et finances publiques avant la création d'un véri-

table droit à la prise en charge de la dépendance par la protection sociale.

Nos propositions contre l'insécurité sociale

Garantir le financement du droit à la retraite à 60 ans : un enjeu de civilisation [\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 2679

Le droit à la retraite concrétise l'aboutissement des luttes sociales du XXe siècle, menées en faveur de l'aménagement des différents temps de la vie : éducation, travail, congés, retraite...

Alors que notre système de retraites avait pour vocation de résorber la pauvreté des travailleurs âgés, les gouvernements de droite organisent depuis deux décennies la paupérisation des futur-e-s retraité-e-s en durcissant les conditions d'accès à ce droit social. En réponse à cette régression, nous proposons de :

- Maintenir l'âge légal de départ en retraite à 60 ans à taux plein assorti de la barrière des 65 ans.
- Prendre en compte pour le calcul des droits à la retraite les périodes d'études, de chômage, de formation, de stage et d'apprentissage.
- Revenir au calcul de la pension sur la base des 10 meilleures années d'exercice, sa ré-indexation sur les salaires et la garantie d'un taux de remplacement au moins égal à 75 % permettant de servir des pensions au moins égales au SMIC pour tous.
- Reconnaître collectivement que les métiers pénibles, ouvrent automatiquement droit au départ anticipé à la retraite à taux plein dès 55 ans, et faire valoir ce même droit pour les salarié-e-s ayant commencé à travailler très jeune. Autant d'objectifs qui peuvent être atteints par la seule désintoxication de l'économie à la financiarisation.

Voir aussi :

Bien que contraints par les règles budgétaires interdisant aux parlementaires d'aggraver ou de créer une charge, les députés communistes, républicains, citoyens et du Parti de gauche ont néanmoins déposé de nombreux textes visant à mieux protéger les salariés et les assurés, notamment :

- * PL n° 342 visant à améliorer la santé au travail des salariés et prévenir les risques professionnels auxquels ils sont exposés [\[lien\]](#)
- * PR n° 3240 visant à la mise en conformité du régime des astreintes et de forfait annuel en jours avec la charte sociale européenne révisée [\[lien\]](#)
- * PR n° 3853 portant sur l'accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap [\[lien\]](#)

Finances publiques



La majorité s'abrite volontiers derrière la crise et le montant des dépenses publiques pour expliquer la situation préoccupante de l'économie française. La crise n'explique que 31 à 38% du déficit actuel. Le niveau des dépenses publiques dans la richesse nationale n'a cessé de diminuer depuis quinze ans. Les causes des difficultés sont à chercher en réalité dans les choix politiques désastreux opérés par la majorité depuis cinq ans, notamment en matière budgétaire et fiscale.

Une politique d'austérité au service des marchés

Avec 4,8 millions de personnes inscrites à Pôle emploi, une dette publique de près de 1700 milliards d'euros, soit 500 milliards d'euros de plus qu'il y a cinq ans (+ 40%), l'économie de notre pays se trouve aujourd'hui au bord de la récession. Seul le « modèle social français », tant décrié par la majorité en place, a permis d'amortir le choc de la crise en France. En revanche, la politique mise en œuvre depuis le printemps 2007 a privé les pouvoirs publics des marges de manœuvre indispensables à toute relance de l'activité.

Les cadeaux fiscaux consentis sans discernement aux plus riches et aux grandes entreprises, destinés prétendument à favoriser « l'attractivité » du territoire, ont pesé très lourdement dans l'aggravation du déficit et l'accroissement de la dette publique. En premier lieu, les baisses successives des taux du barème de l'impôt sur le revenu intervenues entre 2000 et 2007 ont été massivement concentrées sur les contribuables les plus aisés. Elles représentent un manque à gagner de 15 milliards d'euros par an pour les caisses de l'Etat. En second lieu, la multiplication du nombre des « niches fiscales » a fait exploser leur coût. Elles représentent pour l'Etat une dépense fiscale de l'ordre de 75 milliards d'euros par an et 146 milliards si l'on y ajoute les « niches » déclassées en 2006 intégrées au calcul de l'impôt, qui bénéficient massivement aux grands groupes.

Parmi les mesures les plus emblématiques du quin-

quennat figurent les allègements décidés dans le cadre de la loi dite TEPA d'août 2007. Sur le strict plan des recettes fiscales (c'est-à-dire compte non tenu de l'exonération de cotisation sociales des heures supplémentaires, dont le coût est supérieur à 4 milliards d'euros par an), le manque à gagner cumulé de la loi TEPA sur la période s'élève, selon le SNUI

« Pour redresser nos finances publiques, nous ne devons pas nous engager dans la voie de l'austérité, mais dans celle de la refonte globale de notre fiscalité. Un véritable tournant économique, fiscal et social doit être pris. Si nous n'inversons pas l'ordre des valeurs, faisant passer les êtres humains, la formation, l'innovation, les salaires, l'emploi, l'industrie avant la rente, la spéculation, les paradis fiscaux, nous irons dans le mur. »

Jean-Claude Sandrier



Débat d'orientation budgétaire 2012
27 juin 2011

(Syndicat National Unifié des Impôts), à un peu plus de 20 milliards d'euros par an. Le bouclier fiscal aura ainsi coûté à lui seul près de 3,2 milliards d'euros en cinq ans ; les allègements de droits de succession, plus de 11 milliards d'euros (2,3 milliards d'euros par an). Si l'on y ajoute les diverses mesures d'allègement de l'ISF et la division par deux de cet impôt, décidée l'an dernier et qui représente à elle seule un coût de 1,5 milliards d'euros (2 milliards d'euros par an en année pleine), l'exonération de certaines plus-values à l'impôt sur les sociétés ou encore les mesures catégorielles telle que la baisse de la TVA sur la restauration (3 milliards d'euros par an), le coût global des mesures décidées par Nicolas Sarkozy et sa majorité représente un montant brut cumulé de 75 milliards d'euros, soit environ 15 milliards d'euros par an. Ces cadeaux fiscaux ont eu une incidence considérable sur le déficit et l'aggravation de la dette publique. Sans eux, la France aurait ainsi connu un excédent budgétaire dans les trois années qui ont précédé la crise, et les déficits auraient été probablement inférieurs à 3,5 % en 2009 au lieu de 7,5 %.

Ces dépenses somptuaires ont bénéficié aux mé-

Finances publiques

nages les plus riches et aux très grandes entreprises. En témoigne le caractère désormais dégressif de l'impôt : le taux d'imposition réel des PME de moins de 10 salariés est d'environ 30%, de 20 % pour les entreprises de plus de 500 salariés, de 13 % pour les entreprises de plus de 2 000 salariés et enfin de seulement 8 % pour les entreprises du CAC 40. Même constat chez les particuliers. Avec les effets cumulés du bouclier fiscal, remplacé depuis par la baisse de l'ISF, ceux de l'utilisation des niches fiscales par les titulaires des plus hauts revenus et ceux de la faible taxation des revenus du capital, le taux effectif d'imposition des plus hauts revenus est désormais bien en deçà du taux marginal de l'impôt sur le revenu, fixé actuellement à 41 %. Il est de 25 % pour les 1 000 plus hauts revenus et tombe à moins de 20 % pour les dix plus hauts revenus.

A l'injustice s'ajoute l'inefficacité économique. La politique budgétaire et fiscale de ces cinq dernières années n'a pas contribué à sortir notre pays de la crise, elle l'y a enfoncé toujours davantage. La dette a servi d'alibi pour imposer une cure d'austérité. L'accent mis sur la baisse des dépenses publiques et les coupes sombres

opérées dans les budgets de l'emploi, de l'éducation ou de la recherche ont contribué à désorganiser les services publics. La réforme de l'imposition locale

des entreprises s'est traduite par une baisse de 5 milliards d'euros des recettes des collectivités locales qui réalisent pourtant 75% des investissements publics. Ces mesures dangereuses ont mis gravement en péril les moyens d'action de l'État et des collectivités, en une période où leur rôle de garant de la cohésion sociale et de levier de l'activité économique est pourtant primordial.

Face au dogme de l'austérité, nous n'avons cessé de défendre l'exigence d'une nouvelle répartition des richesses, d'une taxation du capital, d'une relance de la demande intérieure et de l'investissement productif. Sortir de la crise suppose la mise en œuvre d'une politique fiscale conjuguant justice et efficacité, par la lutte contre l'évasion fiscale, qui représente un coût évalué entre

30 et 50 milliards d'euros annuels, par une politique vigoureuse de lutte contre les paradis fiscaux et par une politique volontariste d'harmonisation fiscale au sein de l'Union européenne.

« Plutôt que de s'attaquer à ces exonérations fiscales et sociales inutiles, les trois plans d'austérité ont créé 31 milliards d'euros de charges supplémentaires, ce qui réduit d'autant le pouvoir d'achat des familles, des couches moyennes et des familles pauvres. L'inégalité est manifeste entre la France d'en bas et la France d'en haut : ce sont à 85 % les ménages les moins aisés qui financent la politique de rigueur, alors que l'effort demandé aux rentiers et aux spéculateurs n'est que de 15 % . »

Jean-Pierre Brard



Débat sur le PLFR 2012
21 février 2012

Nos propositions pour un autre partage des richesses

Promouvoir une autre répartition des richesses

[\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 1620

Nos propositions pour une autre répartition des richesses :

- La refonte du barème de l'impôt dans le sens d'une plus grande progressivité.
- La suppression du bouclier fiscal et la majoration de 15 à 30% du barème de l'ISF.
- L'interdiction pour les établissements de crédit d'exercer dans les paradis fiscaux.
- La taxation dissuasive au taux de 95% de la part variable de rémunérations des cadres dirigeants d'entreprise si elles ne sont pas discutées dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires et la suppression des stock-options.
- Le plafonnement de la rémunération des dirigeants d'entreprises à 20 fois le salaire minimum applicable dans l'entreprise.
- La création d'un pôle public national du crédit associant l'Etat, la Caisse des dépôts et les établissements bancaires pour proposer des crédits à taux bonifiés aux entreprises qui investissent dans la création d'emplois de qualité, la formation et la recherche, la transition écologique de leur outil de production.

Voir aussi :

* PL n° 2913 Souveraineté du peuple en matière budgétaire [\[lien\]](#)

*PL n° 1607 : Encadrer les rémunérations des dirigeants d'entreprises [\[lien\]](#)

*PL n° 2897 : Taxation des transactions financières, rétablissement de l'impôt de bourse [\[lien\]](#)

*PL n° 1614 : Evaluer et contrôler l'utilisation des aides publiques aux entreprises, aux banques et aux établissements financiers [\[lien\]](#)

*PR n° 1584 : Choix de gestion et risques excessifs pris par les banques françaises [\[lien\]](#)

Environnement, énergie



La droite a apporté une nouvelle preuve de l'impossibilité de combattre les pollueurs et les gaspilleurs sans s'en prendre au système capitaliste lui-même. Les bonnes intentions du Grenelle se sont heurtées aux logiques du profit à court terme. Face à la tyrannie du productivisme, nous avons proposé de redéfinir nos modes de production par la mise en œuvre d'une planification écologique. Elle permettra de préciser les orientations et les investissements publics nécessaires pour enclencher une transition écologique.

L'instrumentalisation de l'environnement contre le social

En matière d'environnement, la mandature a débuté par l'adoption en fanfare des lois d'application du médiatique Grenelle de l'environnement. L'essentiel des mesures, outre la mise en place d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre contrariée par l'échec cuisant du sommet de Copenhague, a consisté dans une politique d'aide fiscale aux grandes entreprises et aux ménages. Crédits d'impôts, prêt à taux zéro « écologique », bonus/malus non équilibré pour les véhicules neufs, prime à la casse : la Cour des comptes, comme le Conseil économique, social et environnemental, ont dressé le constat, en janvier 2012, de l'échec du Grenelle sur le plan fiscal, « source d'inefficacité, d'incohérence et de coût pour les finances publiques ». Aucune solution authentique n'a été apportée à la crise environnementale.

La taxe carbone (ou « contribution climat énergie ») devait être la pierre angulaire de la politique écologique de Nicolas Sarkozy. Approuvée sur le principe par le PS et les Verts, nous l'avons combattue énergiquement. Impôt à assiette unique qui aurait engendré une augmentation substantielle des factures de chauffage et de transports pour les ménages, la taxe carbone exonérait en revanche les principaux pollueurs. Les groupes soumis au marché européen des droits à polluer (dont on connaît l'inefficacité) étaient en effet exemptés de taxe. Les entreprises se voyaient offrir des baisses de cotisations sociales et des exonérations diverses. L'essentiel de la facture aurait donc

reposé, une fois de plus, sur les classes moyennes et populaires, au mépris de toute logique fiscale et environnementale. La censure du Conseil constitutionnel a fort heureusement eu raison du dispositif, promesse de campagne du candidat Sarkozy en 2007.

« Comment ne pas voir que la crise actuelle redonne tout son sens à la maîtrise publique d'une industrie de l'énergie essentielle à notre pays ? »

Daniel Paul



Débat sur la loi NOME
8 juin 2010

Malgré la grand messe inaugurale du Grenelle, cette législature aura été celle des non-sens écologiques : libéralisation de l'énergie et du rail, augmentation des déplacements sous la double pression des fermetures ou privatisations des services publics de proximité (postes, hôpitaux, etc.) et de l'ouverture des commerces le dimanche, plan de relance favorable aux autoroutes et au transport aérien... De surcroît, bon nombre de procédures environnementales et sanitaires votées dans le cadre des lois Grenelle ont été soigneusement détricotées par la suite.

Même lorsque le Gouvernement, en 2011, a prétendu interdire l'exploitation du gaz de schiste, il n'a en réalité qu'interdit la technique de la fracturation hydraulique, laissant le champ libre aux opérateurs pour poursuivre leur exploitation sous d'autres formes. Pourtant, ces ressources fossiles non renouvelables et émettrices de CO₂ ont un bilan carbone désastreux équivalent à celui de l'exploitation du charbon.

La question de l'énergie est aujourd'hui au cœur des débats. La droite n'a eu de cesse de vouloir libéraliser et privatiser l'usage de ce bien pourtant vital, sans s'attaquer au phénomène de la précarité énergétique à l'heure où un Français sur dix consacre déjà plus de 10% de son revenu à payer sa facture d'énergie...

Environnement, énergie

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) a accéléré l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie sous la pression de l'Union européenne en contraignant EDF, opérateur détenu par l'Etat à 85%, à céder 25% de sa production à ses concurrents privés. Alors que deux milliards d'êtres humains n'ont toujours pas accès à l'électricité et que 80% de l'énergie produite à l'échelle du globe sont consommés par 20 % de la population mondiale, la droite a favorisé une flambée de la consommation d'énergie et donc des prix. En 40 ans, la consommation d'énergie en France a augmenté de 70%, pour une facture atteignant 3% du PIB !

« La planification écologique telle que nous la proposons, c'est-à-dire démocratique, représente un outil de mobilisation globale. En matière énergétique, elle vise à privilégier les approches qui permettent à la fois de réduire la consommation énergétique et de développer les énergies nouvelles renouvelables tout en diminuant le recours aux énergies fossiles et carbonées. »

Martine Billard



Débat sur proposition de loi de
planification écologique
3 décembre 2009

Nos propositions pour la planification écologique

La planification écologique [\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 1991

Pour promouvoir un modèle de progrès humain qui soit à la fois structurellement respectueux des écosystèmes et émancipateur pour les personnes, c'est-à-dire assurant à chacun la satisfaction de ses besoins et une prise réelle sur sa vie, ainsi que pour réduire l'empreinte écologique de nos activités, nous proposons l'outil de la planification écologique. Elle répond aux objectifs suivants :

- Interroger nos besoins et réorienter la production, l'échange et la consommation en vertu de leur utilité sociale et écologique.
- Organiser la planification comme un outil public permettant d'orchestrer la phase de transition, de manière démocratique, et de le décliner à tous les niveaux pertinents tout en respectant l'autonomie des acteurs.
- Définir un Plan écologique de la Nation qui permettra d'éclairer l'avenir à long terme par une réflexion prospective. (avec une démocratie participative et l'organisation de débats publics sur le progrès humain).
- Pour remplir ces objectifs, les structures suivantes seront créées :
 - Le Commissariat à la planification écologique qui serait chargé d'élaborer la synthèse nationale des consultations décentralisées sous la forme d'un plan écologique, indicatif et incitatif.
 - La Délégation interministérielle à l'Aménagement écologique des territoires, qui assurerait une fonction d'interface entre les politiques européennes, les politiques nationales et les actions locales, relatives au plan quinquennal. Elle piloterait et coordonnerait l'attribution des crédits.
 - La Commission nationale du débat public, qui serait chargée de l'organisation et de la supervision des débats aux échelons territoriaux. Les conférences de participation populaire se réuniraient soit par commune, soit par regroupements de communes selon une logique de vie territoriale. Elles se réuniraient ensuite au niveau départemental ou régional.

Engagements à tenir en matière de réduction des gaz à effet de serre pour la conférence de Durban [\[lien\]](#)

Proposition de résolution n° 3815

À la veille de la Conférence des Parties (CoP 17) de Durban (décembre 2011) dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), et à l'approche du nouveau Sommet de la Terre, qui s'ouvrira à Rio en juin 2012, il nous a paru indispensable que la représentation nationale se positionne sur la teneur des engagements que défendra notre pays sur la scène internationale face à l'ampleur du défi climatique qui se pose à l'humanité. A cet égard, nous avons formulé trois grands axes dans l'engagement de la France dans le cadre de la négociation climatique internationale, au niveau de l'Union européenne et sur le plan national :

- une action diplomatique déterminée pour parvenir à un engagement ferme des Etats, propre à répondre aux objectifs pronés par le GIEC dès 2015 et pour 2020,
- la promotion d'une politique énergétique décarbonnée coordonnée à l'échelle internationale,
- un débat public sur la question climatique, dans notre pays comme dans le monde, portant sur les objectifs à atteindre.

Voir aussi :

*PL n° 751 : Suivi sanitaire des essais nucléaires français [\[lien\]](#)

*PL n° 1282 : Reconnaissance et indemnisation des victimes des essais nucléaires [\[lien\]](#)

*PR n° 3867 : Mise en place d'un Fonds européen de développement social, solidaire et écologique [\[lien\]](#)

Industrie, agriculture



Par-delà les beaux discours, la majorité n'a rien fait pour enrayer la désindustrialisation du pays et les graves difficultés des agriculteurs. Le laisser-faire néolibéral a triomphé et fait la preuve de sa dangerosité. Nous avons pour notre part proposé des mesures d'urgence pour sauver notre tissu agricole et industriel, axées sur une intervention publique volontariste et la transformation de nos procédures de production.

Une industrie et une agriculture sacrifiées

Selon un récent rapport de la Direction du Trésor, plus d'un demi-million d'emplois industriels ont été supprimés depuis 2007. En 2010, l'industrie française a perdu 190 000 emplois supplémentaires. Les plans sociaux et fermetures de sites industriels ont émaillé ces cinq années dévastatrices, sans que rien ne soit fait pour enrayer le mouvement de désindustrialisation massif inhérent à la financiarisation et à la mondialisation du capitalisme. Industrie sidérurgique, pétrolière, ferroviaire, automobile, textile, cimenterie, tous les secteurs de notre tissu productif ont été lourdement touchés par les mouvements de démantèlement et de délocalisation.

Deux ans après les états généraux de l'industrie et les promesses de Nicolas Sarkozy d'augmenter notre production industrielle en cinq ans, le déficit du commerce extérieur, loin de se résorber, a atteint le niveau historique de 75 milliards d'euros en 2011 contre 66 milliards en 2010.

Les politiques d'exonération fiscale – jusqu'à la fameuse TVA antisociale de février 2012 –, dictées par le patronat, ont déprécié les salaires et dégradé les conditions de travail sans empêcher la saignée de l'emploi et les fermetures de sites comme Gandrange.

Quant au secteur agricole, il traverse aujourd'hui sa crise la plus aiguë depuis trente ans. Si la situation dans le secteur du lait et des fruits et légumes a

dominé l'actualité de l'été 2009, ce sont aujourd'hui l'ensemble des secteurs qui souffrent de l'effondrement des cours et des diktats de la grande distribution. Marges négatives, ventes à perte, absence de revenu : telle est la réalité quotidienne des agriculteurs.

« La production de l'industrie diminue en volume, les industriels revoient leurs investissements à la baisse et, avec le durcissement du crédit en 2010, trois fois plus de PME qu'en 2007 se sont vu refuser un prêt par les banques : c'est une perspective de récession inquiétante qui se dessine pour l'industrie française. Il est temps de changer de cap ! »

Alain Bocquet



Débat sur l'industrie
7 décembre 2011

Malgré la gravité de la situation, la majorité a entériné la logique de profit à court terme qui laisse de côté des besoins sociaux immenses et encourage les productions inutiles au bénéfice de la surconsommation des plus riches. A travers la loi dite de modernisation de l'agriculture, nos agriculteurs se sont vus définitivement livrés aux lois du marché pendant que les contrôles sanitaires ont été assouplis. Les seules réponses apportées à la situation dramatique ont été celles de la contractualisation et de l'assurance privée, ouvrant des perspectives de bénéfices juteux pour les centrales d'achat et le secteur bancaire et assurantiel, et soulignant le refus de toute politique publique de soutien aux paysans.

Pour parachever son œuvre, à travers la loi sur les certificats d'obtention végétale, la droite a offert aux multinationales semencières, fin 2011, de réaliser 300 millions d'euros de profits supplémentaires. Elle impose en effet aux paysans le paiement de royalties sur les semences de ferme autoproduites (soit 50% de toutes les semences). Ils doivent désormais payer pour replanter leur propre récolte !

Industrie, agriculture

Amendement Chassaigne

En adoptant l'amendement n°252 d'André Chassaigne, l'Assemblée avait consacré le respect « des structures agricoles, des écosystèmes locaux et des filières de production et commerciales qualifiées de sans organismes génétiquement modifiés », écartant de la culture des OGM des territoires entiers tels que les régions couvertes par le label AOC, des zones de montagne ou littorales protégées, et des filières de qualité. L'adoption de cet amendement a provoqué une crise au sein du gouvernement et de la majorité parlementaire, l'obligeant à redéposer le projet de loi OGM et à le faire passer en force malgré l'adoption de notre motion de rejet.

André Chassaigne



Débat sur la loi OGM
2 avril 2008

Nos propositions pour produire autrement

Commission d'enquête sur la situation de l'industrie ferroviaire française [\[lien\]](#)

Proposition de résolution n° 2978

Cette commission, créée à notre initiative, a procédé à un grand nombre d'auditions et a effectué des déplacements sur des sites industriels français mais aussi polonais, pour rencontrer dirigeants d'entreprises, salariés, cadres, ingénieurs et chercheurs. Dans ce cadre de travail, elle s'est mise à l'écoute de tous : grands industriels, PME et TPE mais aussi la SNCF et les « nouveaux entrants » sur le marché du rail désormais largement ouvert à la concurrence, ainsi que les organismes publics comme Réseau Ferré de France (RFF) et l'Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF). Elle a tenu à rencontrer les organisations syndicales des salariés de l'industrie comme des personnels de la SNCF et de la RATP, notamment en organisant, à l'Assemblée nationale, une « table ronde » où se sont également exprimés des représentants des usagers.

Dans son rapport final, la commission a formulé 25 propositions, votées à la majorité, parmi lesquelles la mobilisation de garanties de financement pour l'industrie du fret ou encore un audit indépendant sur l'état général, la maintenance, les modalités d'emploi et les perspectives de renouvellement du parc « fret ».

Lutter contre les délocalisations, favoriser la relocalisation et l'emploi [\[lien\]](#)

Proposition de résolution n° 1463

La crise économique et financière renforce aujourd'hui tous les travers du système. Les plans sociaux se multiplient, le chômage technique et les congés forcés deviennent la norme, les délocalisations s'accroissent. En conséquence, nous proposons de :

1/ Proscrire les licenciements collectifs dits « économiques » alors que l'entreprise est prospère ou délocalise sa production. Cette interdiction est complétée par un dispositif dissuasif mettant en œuvre le principe de responsabilité et imposant à l'entreprise fautive (licenciement abusif) de supporter l'intégralité du préjudice qu'elle cause aux salariés et à la collectivité.

2/ Proposer des moyens visant à empêcher les pratiques dites de dumping fiscal et social qui sont à l'origine de la majorité des délocalisations et des licenciements.

3/ Mise en place d'un dispositif incitatif aux relocalisations.

Encadrement des prix alimentaires [\[lien\]](#)

Proposition de résolution n° 3745

Pour encadrer les marges et les pratiques de la grande distribution, avec l'ambition d'une alimentation de qualité accessible à tous, tout en permettant la rémunération du travail paysan, nous proposons :

- L'application d'un coefficient multiplicateur sur l'ensemble des produits alimentaires entre le prix d'achat et le prix de vente des produits agricoles et alimentaires.
- La définition d'un prix minimum indicatif pour chacune des productions.
- La mise en place d'une négociation annuelle sur les prix permettant de déterminer un prix plancher d'achat aux producteurs.

Droit au revenu des agriculteurs [\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 1992

Nous proposons :

- Une existence reconnue et des missions renforcées pour l'observatoire des prix et des marges.
- La fixation des modalités d'application du coefficient multiplicateur par les ministres concernés.
- Un prix minimum indicatif pour chaque production, défini par l'interprofession compétente.
- Une conférence annuelle par production regroupant l'ensemble des acteurs des différentes filières.
- Un dispositif réactif d'alerte pour la mise en œuvre de mesures d'urgence.
- L'action de la France au sein des instances européennes pour la promotion de toutes les mesures susceptibles de garantir des prix rémunérateurs pour les productions et en faveur d'une politique agricole européenne régulatrice.
- L'action de la France pour de meilleurs outils de régulation, notamment à travers le maintien ou la création de quotas pour certaines productions, et la réactivation des outils de stockage public pour gérer les surplus de production.
- La réactivation du programme européen d'aide alimentaire.

Voir aussi :

*PR n° 3931 : Création d'une commission d'enquête sur la situation de la sidérurgie française et européenne dans la crise et sur les conditions de sa sauvegarde et de son développement [\[lien\]](#)

Droits, justice et sécurité



Durant les cinq années qui viennent de s'écouler, la majorité gouvernementale n'aura eu de cesse de piétiner les valeurs qui fondent notre République. Nicolas Sarkozy aura été le Président des atteintes aux libertés (vidéo-surveillance, fichage de la population, peines planchers, hospitalisation d'office...) et celui de la désunion entre les Français, dressant les populations les unes contre les autres. Nous avons défendu tout au long de cette législature une refondation républicaine conforme à notre devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Les valeurs de la République dévoyées

Justice

Durant ces cinq années, la majorité s'est efforcée d'utiliser l'institution judiciaire pour mener à bien une politique de répression inédite. S'appuyant sur des faits divers médiatisés et des chiffres de la délinquance faussés par des manipulations éhontées, le pouvoir politique aura multiplié les initiatives aboutissant à une inflation législative sans précédent sous la V^{ème} République.

En cinq ans, pas moins de huit lois empreintes d'un populisme pénal décomplexé auront été votées : renforcement des sanctions contre la récidive ; instauration de peines planchers ; création d'un fichier des auteurs d'infractions sexuelles ; la « rétention de sûreté » après la prison pour les personnes condamnées pour certains crimes ; l'instauration des obligations de soins ou encore le vaste projet de construction de nouvelles prisons qui s'inscrit dans une logique du tout-carcéral, lequel a pourtant fait montre de son inefficacité.

À ces textes répressifs, s'est ajouté un durcissement des réponses à la délinquance des mineurs en poursuivant l'entre-

prise de déconstruction de l'Ordonnance de 1945. Durant cinq ans, les reculs successifs de la justice des mineurs ont conduit à une sévérité accrue envers les enfants et à l'alignement de la justice pénale des mineurs sur celle des majeurs. Cette politique pénale a définitivement rompu avec les principes fondamentaux que nous défendons, posés tant par le Conseil constitutionnel que par les textes internationaux, lesquels imposent que l'éducatif prime sur la réponse répressive.

« Non ! La prison n'est pas en soi, comme l'a affirmé ici même Mme la garde des sceaux, « le meilleur cadre pour protéger la société, pour sanctionner et pour réinsérer ». L'action éducative, les soins médicaux, l'accompagnement social et le travail dans et hors les lieux privatifs de liberté sont seuls de nature à faciliter l'insertion, la réinsertion et la cohésion sociale. Mais pour cela, au delà de toutes déclarations d'intention, il faut des moyens matériels et humains qui seuls rendent crédibles l'affirmation d'une volonté politique sincère. En refusant ces moyens, en refusant de répondre aux attentes des services de réinsertion et de surveillance qui sont pourtant la clef de voûte d'une politique pénitentiaire utile, ce gouvernement se condamne – et vous condamne – à l'échec. »

Michel Vaxès



Débat sur la loi pénitentiaire
13 octobre 2009

De manière générale, cette politique répressive est un véritable échec. Elle n'aura eu pour seul effet que l'alourdissement général des condamnations et l'engorgement de notre système judiciaire. La situation des juridictions, des établissements pénitentiaires et des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) n'a jamais été aussi difficile. Dépourvus de moyens matériels et humains conséquents, les professionnels de la justice ne peuvent remplir comme il se doit les missions qui leur sont dévolues.

Sécurité

Le quinquennat qui s'achève aura également été marqué par un foisonnement de lois sécuritaires destinées à témoigner du

Droits, justice et sécurité

volontarisme présidentiel. Les gesticulations et effets d'annonce n'ont produit aucun résultat probant et les lois votées se sont révélées parfaitement inutiles soit en raison du manque de moyens alloués soit en raison de l'objet même de la loi. On pense ici, dans la lignée de la loi contre les regroupements dans les halls d'immeubles (18 mars 2003) qui n'a eu quasiment aucun effet, à la loi contre les bandes du 10 juin 2009, qui comportait la fameuse mesure « anti-cagoule », laquelle de l'aveu même des policiers est inapplicable. De même, ces cinq années ont été marquées par les censures multiples du Conseil constitutionnel de dispositions nouvelles, et parfois des lois entières : loi sur la rétention de sûreté, sur l'inceste, LOPPSI 2 ou encore loi HADOPI.

Discriminations

En dépit des discours, en apparence volontaristes, en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances, en cinq ans, aucune véritable mesure n'a été adoptée à l'égard des « minorités visibles ». Pire, ce quinquennat a été marqué par le dénigrement de ces minorités et un racisme ambiant. Le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) s'est d'ailleurs officiellement inquiété des orientations prises ces dernières années dans notre pays. Le débat sur l'identité nationale a véhiculé l'idée d'une France monocolore. Nos concitoyens de confession musulmane ont été stigmatisés à chaque occasion, les quartiers populaires sans cesse diffamés. Aucune solution n'a été apportée aux habitants des quartiers populaires pour les aider à trouver du travail.

Le 29 mars 2011 a été adoptée la loi orga-

« Ce texte ne fait qu'enfermer les migrants dans le statut de boucs émissaires alors qu'ils vivent ici, travaillent ici et partagent notre vie de tous les jours. Notre monde n'a pas besoin de lois renforçant les peurs et les haines xénophobes ; il a besoin de politiques ouvertes sur l'avenir pour faire triompher les valeurs universelles de la République, celles de la démocratie, de l'égalité en droits et en dignité des êtres humains, de la liberté pour tous les peuples. »

Patrick Braouezec



Débat sur l'immigration
15 mars 2011

« 13 % de femmes vivent sous le seuil de pauvreté, un tiers travaillent à temps partiel, en général subi. Deux fois plus de femmes que d'hommes sont payées au SMIC, et, alors que les filles sont en moyenne plus diplômées que les garçons, elles touchent des salaires inférieurs en moyenne de 27 % à ceux des hommes. La pension des femmes de plus de soixante-cinq ans est égale à 50 % de celle des hommes. »

Marie-George Buffet



Débat sur la représentation des femmes
dans les conseils d'administration
20 janvier 2011

nique relative au Défenseur des droits qui a signé la disparition de la Halde, laquelle avait pourtant fait preuve d'efficacité dans la lutte contre les discriminations. Elle a été diluée au sein d'une entité plus large, le Défenseur des droits, aux compétences tentaculaires, nommé par le Président de la République. Ont ainsi été bâillonnées des autorités indépendantes compétentes mais gênantes.

En matière d'égalité homme/femme, depuis 1972, année de l'inscription dans le code du travail de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, pas moins de sept lois ont été adop-

tées sur l'égalité professionnelle. Peu contraignantes, ces dispositions ne sont pas appliquées et la France demeure au 127^{ème} rang mondial sur 134, en matière d'égalité salariale. Malgré les engagements de la majorité sur l'égalité professionnelle, les femmes gagnent toujours 27 % de moins en moyenne que les hommes. Le monde du travail se fait ainsi le miroir de la place des femmes dans notre société. Ce sont elles qui fournissent en plus grand nombre les rangs des précaires de notre pays, ce sont elles qui souffrent le plus de l'inégale répartition des richesses, de retraites insuffisantes et, finalement, de l'organisation du travail en général.

Immigration

La politique migratoire initiée en 2002 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, et poursuivie durant ce quinquennat se résume en deux mots : méfiance et stigmatisation. Depuis, cinq lois sont venues modifier les règles sur l'entrée et le séjour des étrangers ou l'acquisition de la nationalité. Deux ont été adoptées (en 2007 et en 2011) durant cette législature par la majorité

Droits, justice et sécurité

malgré notre opposition farouche. Toutes ces lois ont durci de façon spectaculaire notre politique sécuritaire et migratoire. La loi immigration, intégration et nationalité, adoptée le 16 juin 2011 et présentée comme un instrument au service de la lutte contre l'insécurité, entend principalement faciliter le renvoi

des étrangers en situation irrégulière. Enfin, en assimilant immigration et délinquance dans le discours de Grenoble, le chef de l'Etat, relayé par sa majorité, a, dès le début de son quinquennat, transgressé sans ambages notre pacte républicain.

Nos propositions pour la liberté, l'égalité et la fraternité

Supprimer le mot «race» dans notre législation

[\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 4376

Le 13 mars 2003, notre Assemblée a discuté de cette proposition de loi qui vise à supprimer le mot race de notre législation. Elle avait été rejetée par la majorité qui prétendait être d'accord sur la philosophie et sur la finalité pédagogique du texte, mais arguait qu'en termes juridiques le dispositif n'était pas transposable en droit.

Face aux propos de certains membres du Gouvernement, il nous a paru opportun, près de neuf ans plus tard, de redéposer ce texte tant il apparaît aujourd'hui nécessaire de coller à la vérité scientifique et d'user de pédagogie.

Il convient, en effet, de supprimer de nos textes le mot « race », qui n'a pas de valeur scientifique et sur lequel les idéologies racistes fondent leur conviction, dans tous les cas où il ne se réfère pas à la désignation d'espèces animales.

En supprimant la catégorie juridique de « races » nous cessons de donner une légitimité juridique aux idéologies racistes et nous affirmerions, enfin, qu'elles s'appuient sur un concept qui n'a aucun fondement scientifique. [...] Cette suppression n'enlèverait rien au contenu des textes concernés et n'empêcherait nullement les poursuites judiciaires pour motif raciste.

Voir aussi :

*PL n° 3686 : Mesures d'urgence contre le sexisme et pour l'égalité effective entre les hommes et les femmes au travail [\[lien\]](#)

*PR n° 3890 : proposition de révision de la Constitution au regard de l'art. 89 pour consacrer l'égalité salariale hommes/femmes [\[lien\]](#)

*PL n° 525 : Lutte contre les violences à l'encontre des femmes [\[lien\]](#)

*PL n° 2290 : Ouvrir le droit aux mariages à tous les couples sans distinction de sexe ni de genre [\[lien\]](#)

*PL n° 2364 : Garantir les droits de la défense des personnes placées en garde à vue [\[lien\]](#)

*PL n° 1337 : Instauration d'un droit à la formation à la langue nationale de l'Etat d'accueil [\[lien\]](#)

*PR n° 715 : Création d'une commission d'enquête afin d'évaluer et d'analyser le cadre légal mis en place dans les centres de rétention visant à l'enfermement des femmes, d'hommes et d'enfants migrants [\[lien\]](#)

Garantir l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes [\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 3270

Malgré la multiplication des textes de loi sur le sujet, les inégalités sont toujours flagrantes. En outre, la loi sur les retraites de l'automne 2010 contient, dans son article 99 portant sur la négociation relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, un moyen de contourner les négociations. Contrairement à la rédaction précédente du projet, la loi prévoit que l'obligation d'un accord soit remplacée par celle d'un accord ou d'un plan d'action. Ces nouvelles dispositions aboutissent à une stagnation, voire à une régression dans l'avancée vers l'égalité effective des salaires entre les femmes et les hommes.

Nous proposons donc d'instaurer une pénalité pour les entreprises qui, au 31 décembre 2012, ne respecteraient pas l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes telle que définie par le code du travail.

Cette pénalité concerne les entreprises qui ont d'ores et déjà l'obligation de mettre en œuvre des négociations ou des plans d'actions sur l'égalité professionnelle. Elle est calculée sur la base de 10 % de la masse salariale sur la période constatée de non respect de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

Abroger la procédure prioritaire en matière d'asile et le caractère non suspensif au recours des demandeurs en procédure accélérée [\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 1251

Le droit d'asile est inscrit dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, auquel renvoie le préambule de la Constitution de 1958, quatrième alinéa : « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République. ». Et c'est dans la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés modifiée par le protocole de New York du 31 janvier 1967 qu'a été fixé le premier statut international du réfugié.

Or le droit d'asile souffre aujourd'hui d'un mouvement de fermeture des frontières tant au niveau national qu'euro-péen alors que c'est un droit protégé par des Conventions internationales que chaque État se doit de respecter. Il est, dès lors, important de demander à ce que soit abrogée la procédure prioritaire en matière d'asile ainsi que le caractère non suspensif du recours des demandeurs en procédure accélérée.

C'est pourquoi nous souhaitons permettre au demandeur d'asile présent sur le territoire français de rester sur le territoire français pendant tout le temps de la procédure introduite auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou jusqu'à notification, en cas de recours, de la décision de la Cour nationale du droit d'asile. Il bénéficiera dans ce cas d'une autorisation provisoire de séjour, de l'accès à l'allocation temporaire d'attente ainsi que du droit à un hébergement en centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

Institutions

Une revalorisation du Parlement en trompe-l'œil

Le Président Sarkozy avait annoncé, fin 2007, une grande réforme de modernisation des institutions de la V^{ème} République. Cette révision constitutionnelle devait rééquilibrer les institutions en renforçant considérablement les pouvoirs du Parlement et en donnant de nouveaux droits aux citoyens. Sur cette question, comme sur tant d'autres, le fossé séparant les discours des actes est béant. La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 ne s'est pas traduite par un renforcement substantiel des pouvoirs du Parlement et l'opposition parlementaire ne s'est pas vu reconnaître un véritable rôle d'initiative et de contrôle. La prétendue limitation des pouvoirs du gouvernement n'a été qu'un leurre. En revanche, le gouvernement a continué à exploiter tous les artifices de procédure habituels pour s'assurer de l'adoption des textes choisis au rythme qu'il avait décidé. La procédure dite « accélérée », qui a remplacé la déclaration d'urgence (art. 45 de la Constitution), a ainsi été très souvent utilisée durant ce quinquennat de manière injustifiée. Le « temps législatif programmé » est devenu la nouvelle arme du gouvernement contre les droits de l'opposition tandis que le vote bloqué (art. 44 al. 3 de la Constitution) a massivement été mis en œuvre. Enfin, sur la question des nominations, un pouvoir de blocage a été donné au Parlement pour les nominations à certains postes en nombre réduit, mais la majorité des 3/5^{èmes} pour s'opposer aux candidats présidentiels est en pratique inaccessible.

L'asphyxie des collectivités territoriales

La réforme des collectivités territoriales de 2010 a orchestré de son côté un véritable recul de la démocratie locale. Les 6 000 conseillers généraux et régionaux deviendront, en 2014, 4 000 conseillers territoriaux, avec le double effet d'un relâchement du maillage démocratique et d'une disparition pure et

simple de la parité au niveau local. L'esprit de la loi est celui de la mise en concurrence des territoires à travers la création de « pôles » et de « métropoles » drainant les richesses et les investissements aux dépens des quartiers populaires ou des zones rurales. Les investissements locaux, déjà bridés par la suppression de la taxe professionnelle, sont corsetés par de nouvelles contraintes (limitation des financements croisés, instauration d'une part minimale pour la collectivité maître d'ouvrage). L'intervention publique a été rabotée pour laisser la place au secteur privé et à sa soif de profits. Les regroupements communaux, devenus obligatoires, sont décidés à la hache et à la va-vite par le préfet, au mépris des élus et des habitants.

RGPP

La RGPP (Revue générale des politiques publiques) présentée par le Gouvernement comme le grand chantier du quinquennat a été portée, quant à elle, par le Président de la République et le Premier ministre. Cette réforme de l'Etat, combinée avec la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, a été une véritable entreprise de destruction de notre secteur public : suppression de 297 tribunaux, de 60 établissements pénitentiaires, de 180 blocs opératoires, de 10 000 postes hospitaliers en 2009 – dont près de 5 000 postes de personnels soignants –, de 4 000 postes de policiers, de 2 065 postes de douaniers, de 542 emplois pour la sécurité sanitaire de l'alimentation, de 65 000 postes d'enseignants entre 2007 et 2011... Cette machine de guerre pour dégager de l'argent public et le transférer à la sphère privée a eu des effets dévastateurs en matière de qualité de services à la population, d'égalité d'accès des citoyens, de conditions de travail et de statut des agents.

Placer les droits et les libertés au coeur de la République

Placer les droits et les libertés au coeur de la République [\[lien\]](#)

Proposition de résolution n° 2942

«L'Assemblée nationale :

- réaffirme très solennellement qu'il ne peut, dans notre République, y avoir d'autre souverain que le Peuple.
- affirme son attachement à l'héritage et aux valeurs de la Révolution française et du Conseil national de la Résistance.
- constate l'impérieuse nécessité que toutes les institutions de la République respectent les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, afin que la République soit réellement laïque, démocratique et sociale.

- estime indispensable que soit édictée une nouvelle déclaration des droits garantissant de manière plus effective les droits et libertés fondamentaux, notamment les droits sociaux et le droit de suffrage, qui doit être ouvert aux résidents étrangers. [...]
- déplore le primat de l'exécutif au sein de nos institutions, l'affirmation de la présidentialisation des institutions à l'œuvre depuis 1962, aggravée en 2000 et 2008, et le développement continu de restrictions apportées aux droits des Parlementaires, et notamment aux droits des oppositions.
- estime indispensable que le Parlement soit élu au scrutin proportionnel afin d'être plus représentatif du Peuple, qu'il s'agisse des femmes ou des classes populaires (...). »

Union européenne



Depuis deux ans, les marchés financiers font pression sur les dirigeants européens pour assainir les budgets nationaux sur le dos des peuples et préserver les intérêts des banques. L'enjeu de cette offensive, appuyée par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel, est de pérenniser la tutelle des intérêts financiers sur les politiques économiques des États membres et de déposséder les Parlements nationaux de leur autonomie budgétaire.

Crise de l'euro : une nouvelle offensive antisociale

Les solutions préconisées depuis deux ans pour juguler ce qu'il est désormais convenu d'appeler « la crise de la dette » ont toutes été conformes à la logique du Pacte de stabilité.

La création du Fonds de stabilité financière, improvisée au printemps 2010 et destinée à permettre aux pays en difficulté financière d'honorer le service de leur dette, aurait pourtant pu marquer un tournant de la construction européenne en ébranlant les dogmes inscrits dans les traités de Lisbonne et de Maastricht. Il n'en a rien été.

La stratégie poursuivie par le couple franco-allemand a au contraire consisté à asseoir la légitimité de la tutelle exercée par les intérêts financiers sur les politiques économiques des États européens et à promouvoir, avec le soutien de la Commission, du FMI et de la Banque centrale européenne, une gouvernance européenne toujours plus autoritaire.

C'est dans cet esprit qu'a été mis en œuvre le 1^{er} janvier 2011 le fameux « semestre européen », nouvel outil de coordination des politiques économiques et budgétaires. Cette procédure instaure une surveillance en amont des choix budgétaires nationaux. Il s'agit d'une ingérence des institutions communautaires dans les politiques structurelles nationales visant à im-

poser l'austérité. Elle prolonge la fuite en avant dans la concurrence fiscale et sociale, sans prendre en compte l'intérêt général et la progression du niveau de vie de nos concitoyens. En mars 2011 se sont également ouvertes les négociations relatives au Pacte pour l'euro +, qui prévoit l'alignement du coût du travail sur la compétitivité, avec en ligne de mire la

« Alors que, partout, les résistances à l'austérité s'expriment avec de plus en plus de force, il est urgent de dégager l'Europe de la tutelle des marchés financiers. Cela suppose, notamment, de faire jouer un autre rôle à la Banque centrale européenne, qui ne peut financer directement les États à bas taux d'intérêt ; de revoir la philosophie d'un pacte de stabilité qui rationne les dépenses publiques ; de favoriser les investissements utiles à l'emploi, à la formation et au développement des territoires et, évidemment, de taxer les mouvements de capitaux pour bloquer la spéculation. »

Marc Dolez



Question au Gouvernement
1^{er} décembre 2010

remise en cause généralisée des droits des salariés en matière de temps de travail, de protection sociale et de retraite, l'inscription de la fameuse « règle d'or » dans les constitutions nationales, le recul de l'âge de la retraite dans l'ensemble des pays européens... Ce pacte dit aussi de « compétitivité » a été suivi de deux réformes majeures : d'une part la mise en place du Mécanisme européen de stabilité (MES), dont le parlement a autorisé la ratification en février dernier dans la précipitation. Ce texte pérennise le fonds de stabilité financière en l'assortissant de mesures de gouvernance autoritaire. D'autre part, le Traité sur « la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire », appelé aussi « Pacte budgétaire », a été bouclé en six semaines dans l'urgence et sous

la pression des agences de notation.

Le MES et le « Pacte budgétaire » représentent un pas de plus dans l'affirmation d'un processus d'intégration économique et financière étranger à toute préoccupation démocratique. Ils ne prévoient rien

Union européenne

d'autre que la mise en oeuvre d'outils de coercition visant à contrôler et sanctionner la mise en oeuvre des politiques d'ajustement structurel imposées par Bruxelles et le FMI au mépris de la souveraineté des peuples et des principes démocratiques élémentaires, tel le principe de souveraineté budgétaire du Parlement ou celui de séparation des pouvoirs.

Ces textes visent à imposer pas à pas un libéralisme autoritaire qui considère que le rôle de l'Etat dans une économie de marché n'est pas d'intervenir activement sur l'économie mais d'édicter des règles strictes pour le plus grand profit des détenteurs de capitaux.

Quatre ans après avoir refusé toute nouvelle consultation référendaire sur le Traité de Lisbonne, massivement rejeté en 2005 par les français, Nicolas Sarkozy et sa majorité ont jugé récemment qu'il n'était pas souhaitable

de soumettre au référendum le texte du nouveau pacte budgétaire. Le mandat du Président s'achève comme il avait commencé : sur un déni de démocratie cynique et brutal.

« Sous couvert de solidarité européenne, les nouveaux traités imposent en réalité un carcan libéral dévastateur aux États membres de l'Union européenne. Ils ne poursuivent d'autre but que de préserver les intérêts des banques et des créanciers en imposant toujours plus de sacrifices aux salariés et aux peuples. »

François Asensi



Débat préalable au
Conseil européen
29 février 2012

A rebours de ces orientations, nous n'avons cessé de défendre, en étroite collaboration avec nos collègues du groupe Die Linke au Bundestag, une autre vision de la construction européenne, par la promotion d'outils de coopération et de rééquilibrage des territoires, de financement des besoins sociaux et des investissements utiles à l'emploi, à la formation, au développement des territoires et à l'environnement, dans le respect scrupuleux du droit des peuples, sans lequel la construction européenne ne pourra trouver l'assise populaire et démocratique qui lui fait si cruellement défaut.

Nos propositions pour une Europe des peuples

Fonds européen de développement social, solidaire et écologique [\[lien\]](#)

Proposition de résolution européenne n° 3867

Nous avons déposé, en novembre 2011, conjointement avec nos homologues du groupe de la gauche allemande (Die Linke) au Bundestag une proposition de résolution forte et crédible face à la stratégie d'austérité et de soumission aux marchés défendue par les dirigeants actuels du Conseil européen. Elle propose :

- La création d'un fonds de développement social, solidaire et écologique reposant pour une part sur le rachat par la BCE de titres publics ad hoc et d'autre part sur la mobilisation de l'épargne populaire. Ce fonds permettrait de répartir des masses volumineuses de financement à des taux d'intérêt très faibles entre pays membres de l'euro, en fonction de leurs besoins propres, et pour le financement de projets publics ambitieux de création et de sécurisation des emplois, de développement de la formation et de la recherche, de développement des services publics et de protection de l'environnement.
- La création d'une taxe sur les transactions financières au taux de 0,1% et d'une taxe au taux de 5% sur le patrimoine des personnes physiques dont le stock de patrimoine excède un million d'euros.
- L'interdiction des instruments financiers hautement spéculatifs et porteurs de risques systémiques avérés : interdiction des CDS à nu, fermeture des marchés de gré à gré qui échappent à tout surveillance, interdiction du « trading » haute fréquence, interdiction de la notation des dettes souveraines.

Référendum sur les traités européens [\[lien\]](#)

Proposition de loi constitutionnelle n° 4466

Le 27 février dernier, le Chef de l'Etat a refusé explicitement de soumettre au référendum, s'il était réélu président, le traité européen de discipline budgétaire en cours d'adoption, jugeant le sujet trop complexe. C'est ainsi la troisième fois depuis son élection à la Présidence de la République que Nicolas SARKOZY refuse toute consultation du peuple sur les traités européens. Cette entreprise de dessaisissement démocratique traduit la volonté d'imposer à tous les peuples les recettes néo-libérales jugées indiscutables par les « experts » et le règne des banques et des marchés et d'une austérité destructrice des liens de solidarité et des acquis sociaux. A rebours de ces orientations, nous avons déposé une proposition de loi constitutionnelle visant à soumettre systématiquement au référendum les projets de loi de ratification des traités ayant une « incidence sur le fonctionnement des institutions, la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation ou sur les services publics qui y concourent ».

Voir aussi :

*PR n° 1617 : Statut de la société privée européenne et services sociaux d'intérêt général dans l'Union européenne [\[lien\]](#)

*PR n° 1644 : Relations entre l'Union européenne et l'Etat d'Israël [\[lien\]](#)

International, défense



La politique étrangère de la France, durant ces cinq dernières années, n'aura jamais été autant mise à mal. Les décisions prises ont été à la fois incohérentes et inintelligibles. Au final, la crédibilité de la France sur la scène internationale aura été profondément entachée. Pour notre part, nous n'avons eu de cesse de dénoncer ces choix contradictoires et de préconiser que les relations de la France avec les autres pays s'inscrivent dans un rapport d'égal à égal et fassent prévaloir la volonté des peuples.

Une diplomatie discréditée

La politique étrangère de la France menée durant ce quinquennat a fait perdre toute crédibilité à notre pays sur la scène internationale. Dès les premiers mois de son élection, le Président Sarkozy a fait la démonstration que ses déclarations d'intention de candidat resteraient lettre morte. Il avait dit qu'il serait le président des droits de l'homme : il a reçu Kadhafi en grandes pompes en décembre 2007 et déclaré en avril 2008 que « l'espace des libertés progressait » en Tunisie. Il avait promis la rupture avec les pratiques de la FrancAfrique, mais a prononcé un discours nauséabond à Dakar dès le 26 juillet 2007.

Depuis 2007, la politique étrangère de la France a été marquée par l'incohérence. D'un côté, un soutien appuyé au mouvement populaire en Iran et un appel - tout aussi appuyé - à quitter le pouvoir lancé à Laurent Gbagbo ; de l'autre, l'absence de toute expression de solidarité avec le peuple tunisien, malgré des semaines de révolte à l'encontre de cette dictature. Cet aveuglement sur le caractère décadent et autoritaire du régime de Ben Ali fut pour le moins prégnant et persistant, malgré une violation éhontée des valeurs de démocratie et de respect des droits de l'homme. En cela, la Révolution tunisienne n'a pas seulement mis en fuite le Président au pouvoir et sa famille ; elle a aussi fait vacil-

ler la diplomatie française, qui a opté - suivant une analyse à la fois erronée et cynique de la situation - pour l'ordre établi, aussi corrompu et injuste soit-il. Souvenons-nous du mardi 12 janvier 2011 où la ministre des Affaires étrangères proposa de mettre le savoir-faire français au service de la police tunisienne pour « régler les situations sécuritaires ». Souvenons-nous, également, du comportement de certains membres de l'exécutif : vacances aux frais des dictateurs, amitiés et affaires douteuses avec des hommes d'affaires liés aux régimes autoritaires ou avec les dictateurs eux-mêmes. La diplomatie française est totalement passée à côté du printemps arabe...

La guerre engagée en Libye s'est inscrite dans la série noire des incohérences de notre diplomatie. Dès le 22 mars 2011, quelques jours après le début des bombardements et dans le cadre d'une parodie de débat démocratique, nous avons dénoncé cette intervention militaire qui était vécue par les peuples de la région comme une nouvelle expression de l'impérialisme occidental dans un pays arabe. La guerre que notre pays a menée sur le fondement de la résolution 1973 était illégale. En ne se limitant pas, dans le strict respect du mandat de

la résolution, à protéger des civils, mais en menant des opérations visant la personne même du colonel Kadhafi et en armant la rébellion afin de faire tomber

« L'échec de la politique étrangère menée depuis l'Elysée est cuisant. Elle nous a fait perdre toute crédibilité et a humilié notre pays sur la scène internationale. La France est "tout simplement" passée à côté du "Printemps des peuples arabes". [...] Le Président de la République a réduit les relations diplomatiques de la France à des relations commerciales, préférant faire du business avec des dictateurs plutôt que de tisser des liens avec les peuples. [...] Une voix forte devrait appeler à une réforme de la gouvernance mondiale qui ne sert aujourd'hui que les intérêts d'un cercle fermé de grandes puissances. L'organe décisionnel de l'ONU, le FMI ou encore la banque mondiale doivent d'urgence être démocratisés. »

Jean-Paul Lecoq



Question d'actualité
2 mars 2011

International, défense

le pouvoir en place à Tripoli, les tenants des valeurs de l'Etat de droit ont franchi les limites de la légalité internationale.

Dans l'hémicycle, nous étions seuls contre tous mais nous avons, malheureusement, raison : plus d'un an après la révolution, la Libye vit toujours dans l'insécurité, les milices violent les droits de l'homme en toute impunité et l'annonce de l'autonomie de la région de Cyrénaïque conforte le spectre de l'éclatement de la Libye qui sera désastreux pour la région.

S'agissant du rapprochement effectué depuis 2007 avec Israël, force est de constater qu'il n'a pas eu le moindre effet sur la politique israélienne qui continue d'ignorer les déclarations de principe françaises et les résolutions de l'ONU. Nous voyons mal le résultat de l'engagement français et européen sur la question du conflit israélo-palestinien. Alors que le Président de la République avait évoqué la création d'un Etat palestinien avant la fin de l'année 2008, la situation évolue dans un sens tout à fait opposé.

En matière de défense, la réintégration de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, en mars 2009, a été une décision politique dont la charge symbolique était extrêmement forte. Elle est l'expression flagrante de la nouvelle conception diplomatique « occidental-atlantiste » : alliance avec les États-Unis pour faire face aux transformations du monde qui menacent la « famille occidentale ». Après quatre décennies « d'exception française » et à l'abri de la sanction populaire, la France a donc rejoint cette organisation dans le but de préserver, nous dit-on, les intérêts du monde occidental.

La diplomatie française, tout au long de cette législature, s'est convertie à la realpolitik, qui a rompu avec la rhétorique et l'expression idéalisée de l'« exception française ». Les diplomates eux-mêmes ont souligné la faillite de la politique étrangère menée par l'Elysée durant ce quinquennat, si tant est qu'il en existait une.

« Notre critique de la diplomatie française ne peut en aucun cas être interprétée comme une forme de complaisance à l'égard du régime libyen. Car, contrairement au chef de l'État, nous n'avons jamais changé d'avis sur le dictateur Kadhafi ! Notre ligne politique est claire et cohérente. Comment ne pas être révolté par les attaques perpétrées contre des zones résidentielles de Misratah, par les tirs répétés de roquettes, de mortiers et de bombes à sous-munitions sur les civils ? La protection des populations civiles ne peut servir à cautionner une campagne de bombardements ! Aujourd'hui comme hier, nous exigeons donc l'arrêt instantané des opérations de bombardement et un cessez-le-feu immédiat. »

Jean-Jacques Candelier



Débat sur l'intervention en Libye
12 juillet 2011

Nos propositions pour un autre monde

Reconnaissance de l'Etat palestinien [\[lien\]](#)

Proposition de résolution n° 3545

« L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Affirme solennellement son attachement au principe d'un Etat palestinien viable, vivant en paix et en sécurité aux côtés de l'Etat d'Israël,

Exprime le souhait que le Gouvernement reconnaisse l'Etat palestinien dans les frontières de 1967, avec Jérusalem Est pour capitale,

Invite le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour l'application des résolutions des Nations-unies afin de permettre la réalisation concrète de l'Etat palestinien. »

Voir aussi :

*PR n° 3715 : Evaluer la nature et l'objectif de l'intervention militaire en Libye [\[lien\]](#)

*PR n° 3647 : Rôle de la force Licorne en Côte d'Ivoire [\[lien\]](#)

*PR n° 782 : Engagement de la France dans le conflit tchadien [\[lien\]](#)

*PL n° 1464 : Date anniversaire du cessez-le-feu survenu en Algérie en 1962 [\[lien\]](#)

Education, culture



Cibles privilégiées de la revue générale des politiques publiques, l'éducation et la culture ont subi au cours de la législature une saignée sans précédent. Face aux attaques récurrentes et au désinvestissement public massif, nous avons promu au contraire le réengagement de l'Etat et nourri l'ambition de placer l'humain au cœur du débat.

Education nationale et culture : la démission de l'Etat

L'offensive menée depuis dix ans contre le service public de l'éducation a atteint un sommet depuis l'élection de Nicolas Sarkozy. Le bilan de cette politique dressé par le Conseil économique, social et environnemental en 2012 est sans appel : notre système éducatif a cessé d'être un facteur de réduction des inégalités pour devenir responsable de leur aggravation.

Rien d'étonnant, les réformes du Gouvernement menées durant cette législature ne pouvaient avoir d'autres effets.

C'est l'enseignement scolaire qui a surtout concentré les attaques, notamment lors des débats budgétaires. Depuis 2007, la majorité a ainsi avalisé sans sourciller la suppression de 79 800 postes dans l'Education nationale avec les conséquences désastreuses que l'on sait : fermetures massives de classes malgré l'augmentation du nombre d'élèves, démantèlement des RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), baisse de la scolarisation en maternelle, asphyxie des mouvements d'éducation populaire, détérioration des conditions d'accueil des élèves, baisse du salaire des enseignants entre 2000 et 2009 (selon l'OCDE, la France se situe désormais dans le bas du classement européen en termes de rémunération), limitation de leur droit de grève...

Dès 2007, l'assouplissement de la carte scolaire a eu des conséquences immédiates désastreuses en soumettant les établissements scolaires à une concurrence qui ne fait qu'aggraver les inégalités. L'école publique a été abandonnée, l'Etat préférant donner ses faveurs à l'enseignement privé sous contrat.

« La casse du service public d'éducation menée par le Gouvernement est à l'exact opposé du projet de transformation progressiste de l'école que nous proposons de bâtir avec tous ceux qui sont engagés dans l'action syndicale et pédagogique, dans les organisations de jeunesse, de parents d'élèves, de professeurs, et avec tous les citoyens préoccupés des scolarités et de la formation permanente ; un projet qui part du postulat que les richesses existent afin de financer le système éducatif et de transformer l'école pour permettre la lutte contre les inégalités et la réussite de tous les enfants. »

Marie-Hélène Amiable



Débat sur le budget de
l'enseignement scolaire
15 novembre 2010

Sans passer par le Parlement, le Gouvernement a mis en place sa réforme de la « mas-térisation » pour le recrutement des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré. Celle-ci annonce une mutation radicale dans le recrutement et la formation des enseignants. Devenant le principal critère d'évaluation de l'aptitude à enseigner, le master « enseignement » prépare la disparition des concours de l'Education nationale. A terme les enseignants deviendront des contractuels recrutés à la demande. D'ailleurs, en février dernier, tirant prétexte du bilan de cette réforme, le Gouvernement a fait déposer par sa majorité une proposition de loi qui poursuivait ce processus. La mobilisation de la communauté éducative, associée à celle de nos parlementaires, a permis que ce texte ne soit pas inscrit à

l'ordre du jour du Sénat.

En outre, la démission de l'Etat s'est traduite égale-

Education, culture

ment par une mesure injuste et inefficace : la suspension des allocations familiales aux parents des enfants en décrochage scolaire. Par cette mesure, le gouvernement a choisi de punir les familles qu'il tient pour seules comptables d'un système éducatif à la dérive.

L'enseignement supérieur n'a pas été épargné. La loi LRU a organisé l'autonomie des universités en concentrant le pouvoir aux mains des seuls présidents d'université aux dépens des instances collégiales. Ses effets ont été dévastateurs (pénurie, suppressions de postes, précarité...) et source d'une aggravation des inégalités sociales et territoriales. Nous avons déposé une proposition de loi pour en demander l'abrogation. Nous nous sommes de même opposés à la loi sur l'instauration du vote électronique à l'université qui, au prétexte d'améliorer la participation des étudiants aux élections, nuit à la sincérité du scrutin et affaiblit la représentativité des syndicats étudiants.

Si l'égal accès à l'école de la République tend à ne plus être assuré, celui à la culture l'est encore moins. D'autant qu'elle est, comme l'éducation, tristement représentative de l'état général de la fonction publique sous la RGPP : précarisation des agents non titulaires, coupes budgétaires (les crédits de la mission Culture sont tombés de 2,9 milliards à 2,6 milliards

d'euros entre 2008 et 2012), phagocytage de crédits par des institutions éphémères comme le Conseil de la création artistique, vente ou reconversion forcée d'édifices de grande importance historique (écuries du palais impérial du Rhin à Strasbourg, Archives nationales destinées à accueillir la Maison de l'histoire de France...), partenariats de plus en plus étendus avec le privé et les multinationales...

L'attaque la plus symbolique et la plus grave de la législature à l'égard de la culture a été sans conteste la double loi Création et Internet dite Hadopi, qui vise à criminaliser les utilisateurs d'Internet se livrant à des échanges d'œuvres numériques sans autorisation. Seuls les intérêts économiques des industries du disque et du cinéma, arc-boutées sur des modèles économiques inadaptés à la révolution numérique, ont justifié l'adoption de la « riposte graduée » (suspension d'un mois à un an de la connexion Internet sans intervention de l'autorité judiciaire). Pire : rien, dans ce projet, n'est prévu pour les artistes ni pour la juste rémunération de leur œuvre. Nous avons dénoncé cette logique liberticide qui refuse de voir dans le développement de l'environnement numérique une réelle opportunité pour la création quelle qu'elle soit. Nous avons au contraire défendu l'Internet libre et des propositions viables de nouvelles modalités de rémunération de la création.

L'émancipation humaine en tête

Permettre aux jeunes de prendre en main leur avenir [\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 4056

Les jeunes sont tantôt l'objet de discours grandiloquents sur l'avenir de la Nation, tantôt stigmatisés comme une population assistée et délinquante. Les politiques de jeunesse tendent à les enfermer dans des dispositifs spécifiques au lieu de leur permettre d'exercer leurs droits et de s'en sortir par eux-mêmes.

Plus encore, cet accès n'a cessé de régresser à mesure qu'ont été cassés les services publics et que les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont été abandonnées par l'Etat, tant en raison de la casse de l'administration avec la RGPP qu'en raison des coupes budgétaires.

Construite avec les organisations de jeunesse, cette proposition de loi est structurée autour de 4 axes : le développement des services publics (logement, santé, université, formation, transports) et de la démocratie, la mise en place d'une allocation d'études et d'une allocation de recherche d'emploi ou de formation, l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation en matière d'orientation, d'apprentissage et dans l'entreprise, et enfin le renforcement des droits au travail, en sanctionnant les entreprises qui développent l'emploi précaire et en renforçant le code du travail.

Droit à la scolarisation des enfants dans les écoles maternelles dès l'âge de deux ans [\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 3419

En 2005, le rapport de l'INSEE intitulé « Portrait social » démontre l'incidence positive de la scolarisation avant 3 ans sur la réussite scolaire. Cette proposition de loi, tout en assurant la scolarisation des 3-5 ans et en garantissant le droit à la scolarisation des enfants dès 2 ans quand les parents en font la demande, précise également le rôle de l'école maternelle.

Voir aussi :

*PR n° 3888 : Création d'une commission d'enquête sur les conséquences des décisions prises depuis 2007 sur l'état de l'école, sur l'aggravation des inégalités scolaires et sur la remise en cause du droit à l'éducation [\[lien\]](#)

*PL n° 1456 : Abroger l'accueil des élèves en écoles maternelles et primaires pendant le temps scolaire [\[lien\]](#)

*PL n° 431 : Abrogation du projet de loi Université [\[lien\]](#)

Logement

Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, le logement n'a clairement pas été la priorité. La suppression du Ministère du logement en a été la traduction symbolique. Considérant avant tout le logement comme une marchandise, la majorité a délaissé le logement social au profit de l'investissement locatif privé. Notre ambition est, à l'inverse, celle d'un investissement public massif dans le secteur, pour se donner enfin le moyen de résoudre la crise du logement.

Haro sur le logement social

Destinée à favoriser les propriétaires et à sacrifier le logement social, la politique du gouvernement en matière de logement a représenté un coût de plusieurs dizaines de milliards d'euros pour un résultat très contestable. La « France de propriétaires » voulue par Nicolas Sarkozy a rapidement démontré son caractère illusoire.

Les milliards d'euros alloués au logement privé ont cruellement fait défaut au logement social. La législature a été marquée par un désengagement financier massif de l'Etat. La part de l'Etat dans le financement des logements sociaux n'est plus que de 4%. Cela s'est traduit par le renforcement de la crise du logement. Les rapports annuels de la Fondation Abbé Pierre en ont confirmé l'ampleur. Il manque 1 million de logements sociaux, 3,4 millions de personnes sont en situation de logement précaire et 130 000 personnes sont SDF (soit 30 000 de plus qu'en 2007).

Chaque année, les budgets ville et logement ont de leur côté enregistré une baisse de plusieurs points. En cinq ans,

les aides à la pierre ont été amputées de 1,3 milliard. Les aides au logement ne sont plus rétroactives et leur quotient solvabilisateur a reculé. L'état ne finance plus la rénovation urbaine, et les crédits alloués à l'hébergement d'urgence ont été largement réduits.

Cette attaque en règle contre le logement social s'est traduite par la loi de « mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » dite loi MOLLE. Adopté en 2009, ce texte a rendu obligatoire la vente de logements sociaux. Il a acté le renforcement du surloyer, la baisse des plafonds de ressources, la remise en cause du droit au maintien dans les lieux, le pillage du 1% logement et la facilitation des procédures d'expulsion. L'article 17 de la loi prévoyait un affaiblissement de la loi SRU. La mobilisation de l'opposition a permis de faire reculer le gouvernement sur ce point. Par la suite, il a fait adopter une taxation des bailleurs sociaux de près de 250 millions d'euros.

« Au final, ce budget illustre ce que les députés communistes et républicains dénoncent depuis longtemps : l'absence de politique publique globale, pluriannuelle et concertée en matière de logement. Dans le programme du candidat Sarkozy, il n'y avait pas une seule ligne sur le logement social, pas étonnant donc que son gouvernement et sa majorité s'attellent à son démantèlement. Si le budget 2010 ville et logement s'établit à 7,7 milliards d'euros, ce sont près de 11,3 milliards d'euros qui sont offerts en niches fiscales ! Tant de milliards mais pour quels résultats ? »

Pierre Gosnat



Débat sur le budget logement
12 novembre 2010

Programme d'urgence pour le logement et de lutte contre la spéculation [\[lien\]](#)

Proposition de loi n° 3273

- Interdiction des expulsions
- Renforcement de la loi SRU, 30% de logements sociaux obligatoires en zones tendues, 25% sur le reste du territoire. Renforcement des sanctions en cas de non application : substitution par le Préfet, baisse des aides publiques et interdiction de construire des programmes privés de plus de 10 logements
- Lancement d'un plan massif de construction de 200 000 logements sociaux
- Encadrement des loyers dans le parc privé
- Revalorisation de l'APL
- Interdiction de vente des logements sociaux
- Renforcement de la mobilisation des logements vacants
- Augmentation du plafond du livret A à 20 000 € et centralisation totale à la Caisse des dépôts

En cinq ans, le gouvernement a fragilisé le modèle social français. Le droit au logement reconnu dans notre Constitution et consacré par la loi DALO n'est toujours pas effectif. Le logement est avec l'emploi la préoccupation majeure des Français et 2/3 d'entre eux jugent que les pouvoirs publics n'en font pas assez en la matière.

Voir aussi :

* PL n° 3868 Encadrement des loyers et renforcement de la solidarité urbaine [\[lien\]](#)

* PL n° 1993 Mesures urgentes pour le logement [\[lien\]](#)